

MIREL

Rue du Vertbois, 13A
4000 Liège

Tél. : 04/237 92 03

Fax : 04/237 92 09

E-Mail : info@mirelasbl.be


Web : www.mirelasbl.be



www.ipp-online.org



Groupe d'Action
pour une Meilleure
Accessibilité aux personnes
Handicapées asbl

 Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Égalité des Chances de la Région Wallonne

GAMAH asbl rue Piret-Pauchet, 10 B-5000 Namur
Tél. : +32(0)81/24.19.37 - Fax : +32(0)81/24.19.50 - TVA n° BE0420.947.831
E-Mail : contact@gamah.be - Site Web : www.ipp-online.org

Tableau récapitulatif des 6 catégories de l'Indice Passe-Partout®



Chaisard seul

Fonction	Niveau acceptable	Indice	Niveau performant	Indice
Entrer	NON	1	NON	5
Commentaire : Entrée secondaire non fléchée et précédée d'un ressaut				
Circuler	OUI	2	OUI	6
Commentaire : Pas de problème particulier				
Utiliser	NON	3	NON	7
Commentaire : Absence de guichet adapté et de WC adapté				
Stationner	NON	4	NON	8
Commentaire : Absence d'emplacement réservé				
Indice global				0



Chaisard assisté

Fonction	Niveau acceptable	Indice	Niveau performant	Indice
Entrer	OUI	1	OUI	5
Commentaire : Entrée secondaire convenable mais non fléchée depuis l'entrée principale				
Circuler	OUI	2	OUI	6
Commentaire : Pas de problème particulier				
Utiliser	NON	3	NON	7
Commentaire : Absence de guichet adapté et de WC adapté				
Stationner	NON	4	NON	8
Commentaire : Absence d'emplacement réservé				
Indice global				0



Personne marchant difficilement

Fonction	Niveau acceptable	Indice	Niveau performant	Indice
Stationner	NON	1	NON	5
Commentaire : Absence d'emplacement réservé				
Entrer	OUI	2	OUI	6
Commentaire : Pas de problème particulier				
Circuler	NON	3	NON	7
Commentaire : Revêtement de sol glissant				
Utiliser	OUI	4	OUI	8
Commentaire : Pas de problème particulier				
Indice global				0



Personne déficiente visuelle

Chien d'assistance admis ou pris en charge	OUI	1
Bâtiment et entrée repérables	OUI	2
Signalisation visuelle ou élimination des dangers	NON	3
Signalisation tactile des dangers	NON	4
Informations concernant la localisation des services	OUI	5
Possibilité de déplacement autonome vers ces services	Sans Objet	6
Utilisation autonome des services par les malvoyants	Sans Objet	7
Utilisation autonome des services par les aveugles	Sans Objet	8
Présence d'aménagements spécifiques	NON	9
Commentaire : Présence d'éléments indétectables à la canne		
Indice global		2



Personne déficiente auditive

Possibilité de prise de contact « à distance »	OUI	1
Information auditive par amplification	Sans Objet	2
Information auditive par boucle à induction magnétique	Sans Objet	3
Présence de sous-titrage dans des contextes particuliers	Sans Objet	4
Présence d'une personne sensibilisée aux modes visuels de communication	OUI	5
Personne ayant une connaissance de base en langue des signes	NON	6
Personne ayant une connaissance approfondie en langue des signes	NON	7
Présence en permanence d'une personne connaissant la langue des signes	NON	8
Présence de dispositifs spécifiques d'alerte	NON	9
Commentaire : Absence de personnel pratiquant la langue des signes		
Indice global		5



Personne avec difficultés de compréhension

Identifier le bâtiment dans son environnement	OUI	1
Identifier l'entrée et les heures d'ouverture	NON	2
Franchir les dispositifs techniques de l'entrée	OUI	3
Présence d'informations visuelles de localisation	Sans Objet	4
Organisation des informations	Sans Objet	5
Continuité de la signalétique	Sans Objet	6
Diffusion d'informations utilitaires auditives	Sans Objet	7
Supports facilitant la compréhension (infos de type FACILE A LIRE)	NON	8
Présence de dispositifs d'accueil S3A	OUI	9
Commentaire : Absence d'affichage des heures d'ouverture		
Indice global		1

Présentation générale

PREAMBULE :

Les locaux de la MIREL sont rassemblés dans un ancien bâtiment de la rue. Le bâtiment est facilement repérable grâce à son architecture qui fait penser aux anciens couvents.

STATIONNER ET CHEMINER VERS L'ENTREE :

Les places de parking sont très convoitées dans ce quartier. Il est très peu certain d'en trouver des disponibles aux abords de l'entrée. La voirie n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite. Aucun emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées n'est aménagé dans un rayon acceptable.

ENTRER :

L'entrée principale du bâtiment n'est pas accessible aux personnes en chaise car elle impose le franchissement de deux marches. Une autre entrée est aménagée à l'arrière du bâtiment. Cette dernière n'est pas du tout mentionnée.

CIRCULER A L'INTERIEUR DU BATIMENT :

La circulation se fait de plain-pied vers les bureaux des conseillers. Un ascenseur permet l'accès à une salle de réunions située au niveau supérieur. Le sol est brillant et pourrait créer une gêne pour certaines personnes marchant difficilement ou malvoyantes.